

1. Domaine d'application

- 1.1. Ces conditions générales de vente relatives à l'utilisation de la boutique web sont applicables – dans leur version en vigueur au moment de la passation de commande – pour toutes les commandes passées via cette boutique web uniquement vis-à-vis des entrepreneurs au sens de l'article § 14 du Code civil allemand (« acquéreurs »), ainsi que de leurs acheteurs autorisés respectifs qui sont dûment mandatés par l'entreprise et sont âgés de 18 ans révolus (« acheteurs autorisés » ou « utilisateurs »).
- 1.2. Les conditions générales de vente qui divergent ou qui sont contraires à ces conditions générales de vente ne s'appliquent pas.
- 1.3. BMA peut modifier à tout moment ces conditions générales de vente. BMA vous informe, quand les conditions générales de vente sont modifiées. Pour continuer à utiliser la boutique web, vous devez accepter la modification des conditions générales de vente. Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications des conditions générales de vente, vous ne devez pas continuer à utiliser la boutique web et vous pouvez exiger la suppression de votre compte d'utilisateur.

2. Enregistrement et gestion du compte

- 2.1.1. Chaque acheteur autorisé de l'acquéreur au sens de l'alinéa 1.1 peut s'enregistrer en indiquant son adresse électronique professionnelle. BMA peut confirmer expressément l'enregistrement ou implicitement en créant un compte d'utilisateur. Un compte d'organisation est également créé lors de la création d'un compte d'utilisateur.
- 2.1.2. Si plusieurs acheteurs autorisés de l'acquéreur ont créé des comptes d'utilisateur, chaque acheteur autorisé a accès aux informations du compte de l'organisation. Ces informations peuvent être notamment des indications portant sur les anciennes commandes passées, les factures, les modes et les conditions de paiement.
- 2.2. Les passations de commande via le compte de l'utilisateur doivent être uniquement effectuées dans un but professionnel.
- 2.3. L'acquéreur est responsable de toutes les opérations qui sont effectuées au moyen ou par l'intermédiaire du compte de l'organisation et d'utilisateur.
- 2.4. Les utilisateurs doivent garder secret le nom d'utilisateur et le mot de passe et ne doivent pas les remettre à un tiers. BMA n'est pas responsable de l'utilisation abusive du compte de l'organisation ou de l'utilisateur ou bien de leur accès non autorisé.
- 2.5. Si un soupçon existe ou si l'acquéreur constate que le mot de passe et/ou le nom d'utilisateur a été perdu, égaré, utilisé ou est encore utilisé de manière abusive, il faut le signaler sans tarder afin que BMA puisse bloquer le compte de l'organisation et/ou de l'utilisateur.
- 2.6. La création du compte d'utilisateur accorde l'autorisation d'effectuer des demandes de renseignement à propos des produits ou des passations de commande via la boutique web.

3. Conclusion du contrat

- 3.1. Les utilisateurs qui ont l'autorisation de passer des commandes peuvent sélectionner au moyen de la boutique web des produits dans l'assortiment de BMA et placer ceux-ci dans le panier. Toutes les indication

- 3.2. s concernant les produits ne représentent pas une offre ferme permettant de conclure un contrat de vente.
- 3.3. En cliquant sur le bouton « Acheter maintenant », l'utilisateur fait l'offre ferme d'acquérir les produits se trouvant dans le panier. BMA confirme à l'utilisateur concerné avoir reçu son offre en lui envoyant automatiquement un accusé de réception. L'accusé de réception ne constitue pas une acceptation de l'offre.
- 3.4. Le contrat est uniquement conclu par un e-mail envoyé séparément à l'utilisateur (« confirmation de commande »), quand BMA déclare expressément accepter l'offre. Si la confirmation de commande écrite de BMA contient des compléments, des restrictions ou d'autres modifications vis-à-vis de l'offre, l'accord de l'acheteur à ce sujet est considéré comme donné, si celui-ci ne le conteste pas sans tarder par écrit.
- 3.5. S'il s'avère lors du traitement de l'offre que les marchandises ne sont pas disponibles, BMA en informe l'utilisateur par e-mail.

4. Produits

- 4.1. Les produits correspondent aux spécifications décrites dans la boutique web.
- 4.2. Toutes les indications techniques sont valables avec les tolérances habituelles. Les normes industrielles en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne sont déterminantes pour l'exécution et la conception des machines, appareils et équipements.
- 4.3. BMA se réserve le droit d'effectuer les modifications qui résultent des conditions locales ou qui sont la conséquence de nouvelles découvertes techniques.
- 4.4. Les illustrations et dessins servent uniquement à titre d'information visuelle, ils sont donnés en exemple et pourraient différer des véritables produits.
- 4.5. Tous les dessins, documents techniques ou autres informations techniques qu'une partie contractuelle présente à l'autre avant ou après la conclusion du contrat restent la propriété de la partie qui les a présentés et ne doivent pas être utilisés sans l'accord écrit de l'autre partie contractuelle à d'autres fins que ceux pour lesquels ils ont été rendus disponibles. Par ailleurs, ils ne doivent pas être utilisés d'une autre manière, copiés, reproduits, transférés ou remis à un tiers sans l'accord écrit de la partie contractuelle qui les a présentés.

5. Livraison et dates de livraison

- 5.1. Les dates de livraison présentées dans la boutique web sont des indications données sans engagement et selon les prévisions. La date et l'heure de livraison résultent de la confirmation écrite de BMA.
- 5.2. Le respect du délai de livraison suppose que l'acquéreur a satisfait à ses obligations contractuelles.
- 5.3. De plus, le respect du délai de livraison suppose que l'acquéreur s'est procuré l'autorisation d'importation éventuellement nécessaire, qu'il a fourni à BMA le numéro, la date et la durée de la licence d'importation et qu'un accord a été conclu à temps à propos de toutes les questions techniques que les parties contractuelles avaient convenu d'éclaircir lors de négociations ultérieures à la conclusion du contrat.
- 5.4. La livraison est effectuée « ex works » BMA Braunschweigische Maschinenbauanstalt AG, 38122 Braunschweig, Allemagne, dans la mesure où rien d'autre n'est convenu.
- 5.5. Le délai de livraison est considéré comme respecté, quand le produit est livré « ex works » BMA Braunschweigische Maschinenbauanstalt AG, 38122 Braunschweig,

- Allemagne ou que l'avis de mise à disposition a été signalé à l'acquéreur avant que ce délai n'expire.
- 5.6. BMA a le droit d'effectuer des livraisons partielles.
 - 5.7. Si la livraison de BMA est en retard, l'acquéreur peut alors exiger une indemnité de retard ; cela n'est toutefois pas valable, quand celui-ci n'a subi aucun dommage du fait des circonstances. L'indemnité de retard s'élève pour chaque semaine de retard révolue à 0,5 %, mais est cependant plafonnée à 5 % de la valeur de la pièce de la livraison qui ne peut pas être utilisée à temps ou conformément au but à la suite du retard. D'autres dommages-intérêts en raison du retard de livraison sont exclus, sauf en cas d'intention, de négligence grossière ou de violation des obligations contractuelles essentielles de la part de BMA.
 - 5.8. À l'exception du fait où BMA répond de son propre approvisionnement incorrect et/ou en retard, l'obligation de livraison de BMA existe sous réserve de son propre approvisionnement correct et à temps. Dans ce cas-là, BMA est dans l'obligation d'en informer l'acquéreur sans hésitation fautive et a le droit de résilier le contrat. Les paiements déjà réalisés sont alors remboursés.
6. Paiements, frais de transport et réserve de propriété
- 6.1. Les prix affichés dans la boutique web s'entendent comme des prix H.T.
 - 6.2. L'acquéreur doit prendre en charge les frais de transport.
 - 6.3. L'acquéreur peut payer sur facture, par un règlement préalable ou avec une carte de crédit. La méthode de paiement est fixée à la discrétion de BMA lors de la création du premier compte d'utilisateur pour le compte de l'organisation et pour les autres comptes d'utilisateur du même acquéreur.
 - 6.4. Les conditions de paiement résultent de la confirmation écrite de BMA. L'acquéreur n'a pas le droit de retenir les paiements convenus ou de les décompter des contre-prétentions qu'il a éventuellement vis-à-vis de BMA, sauf si de telles contre-prétentions sont incontestables ou constatées judiciairement. Tous les paiements de l'acquéreur sont considérés comme effectués seulement lorsqu'ils sont parvenus sur un compte bancaire allemand de BMA sans déduction des frais bancaires de toute sorte générés à l'étranger.
 - 6.5. Si une date est définie pour le paiement conformément au calendrier, l'acquéreur est en retard même sans rappel, quand il n'effectue pas le paiement à la date précise. L'acquéreur doit payer à compter de l'échéance des intérêts de retard pour les paiements dus. Le taux d'intérêt s'élève à 8 % par an en plus du taux d'intérêt de base en vigueur conformément à l'article § 247 du Code civil allemand. Sous réserve du droit de faire valoir des dommages-intérêts.
 - 6.6. BMA se réserve la propriété des produits jusqu'à la réception de tous les paiements. Si cette réserve de propriété devrait ne pas être autorisée selon le droit du pays où se trouvent les produits, mais qu'il existe à la place des droits semblables, BMA se réserve ces droits-là. L'acquéreur est dans l'obligation d'aider BMA à faire valoir ces droits en tant que vendeur. Une mise en gage ou des cessions en garantie ne sont pas autorisées avant le transfert de la propriété à l'acquéreur. En cas d'association ou de mélange des produits avec d'autres objets de l'acquéreur, BMA acquiert la copropriété de la nouvelle chose en proportion de la valeur de la facture de la marchandise réservée par rapport aux autres objets de l'acquéreur au moment de la transformation.
 - 6.7. Tous les droits de douane, impôts, amendes fiscales ou autres redevances apparaissant lors de l'association ou en association avec la satisfaction ou l'exécution

des livraisons et prestations convenues de manière contractuelle en dehors de la République fédérale d'Allemagne sont à la charge de l'acquéreur. Par ailleurs, l'acquéreur doit fournir tous les avis, informations, renseignements et autres déclarations qui doivent être donnés aux autorités compétentes en dehors de la République fédérale d'Allemagne, même si cela devrait être la tâche de BMA d'après les lois, dispositions ou règlements étrangers en vigueur.

7. Certificat d'origine

7.1 BMA ne certifie aucune origine et n'établit ni des certificats d'origine ni des certificats d'origine préférentielle.

8. Droits à la garantie contre les défauts

- 8.1. Conformément aux conditions suivantes de l'alinéa 8, y compris les paragraphes 2-10, BMA éliminera tous les vices qui existent lors du transfert du risque et qui reposent sur un défaut de conception, du matériau ou de l'exécution de l'atelier. Les dispositifs de sécurité contre les risques d'utilisation du produit sont également fournis, dans la mesure où cela est convenu ; mis à part cette obligation de livraison, leur absence ne constitue pas un vice.
- 8.2. L'obligation d'élimination des défauts existe uniquement pour les vices qui surviennent dans les 12 mois, sans tenir compte de la durée de service réelle (délai de garantie) et que l'acquéreur signale sans tarder à BMA. Le délai de garantie commence à partir du jour où le produit est mis en service ou est utilisé. Si la livraison, le montage ou la mise en service est retardé pour des raisons dont BMA n'est pas responsable, le délai de garantie s'achève au plus tard 18 mois après l'avis de mise à disposition du produit.
- 8.3. L'acquéreur doit donner à BMA le temps et l'occasion nécessaires de vérifier les défauts signalés et d'éliminer ceux-ci dans un délai raisonnable. La décision d'éliminer le défaut par une réparation effectuée sur le lieu d'installation et/ou à l'atelier chargé de la livraison ou par une livraison de remplacement est laissée à l'appréciation de BMA. Au cas où la réparation est effectuée à la suite de cette décision sur le lieu d'installation avec l'aide de spécialistes de BMA, BMA prend en charge les frais de leur présence. Les pièces défectueuses remplacées sont à la disposition de BMA.
- 8.4. En cas de livraison de remplacement, le retour doit être signalé au département logistique à l'adresse logistics@bma-de.com et les pièces défectueuses doivent être renvoyées sous 30 jours. BMA se réserve expressément le droit de refacturer à l'acquéreur tous les coûts (par ex. pièces, fret, intervention du personnel), si jamais la livraison n'est pas retournée voire si un retour de livraison est effectué sans l'autorisation du département logistique ou bien s'il n'existe aucune garantie légitime.
- 8.5. Quand BMA ne satisfait pas aux obligations susmentionnées dans un délai raisonnable, l'acquéreur peut mettre en demeure BMA de satisfaire à ses obligations par une notification écrite. Si BMA omet d'assumer ses obligations dans un tel délai, l'acquéreur peut effectuer les réparations nécessaires avec les soins requis. Dans ce cas-là, BMA rembourse à l'acquéreur les dépenses réelles et justifiées selon l'étendue définie à l'article 8, paragraphe 3.
- 8.6. Là où un vice constaté comme à l'alinéa 8, paragraphe 4 ne peut pas être correctement éliminé, l'acquéreur a droit à une réduction du prix de vente proportionnellement à la valeur réduite de la marchandise livrée, à condition qu'une telle réduction ne dépasse jamais 5 % du prix. Lorsque le vice est si essentiel que l'utilité du contrat échappe dans une grande mesure à l'acquéreur, celui-ci peut résilier le contrat par une notification écrite envoyée à BMA. L'acquéreur a droit à un dédommagement pour la perte éventuellement subie pouvant atteindre au maximum 0,1 % du total du contrat.

- 8.7. L'obligation de garantie de BMA ne s'étend pas aux vices qui sont causés par des matériaux qui reposent sur des matériaux livrés ou prescrits par l'acquéreur ou sur une conception qu'il a prescrite.
 - 8.8. L'obligation de garantie de BMA s'applique uniquement aux vices qui surviennent dans les conditions de service définies contractuellement et en cas d'usage en bonne et due forme. Elle ne s'étend pas aux vices dont la cause apparaît seulement après le transfert du risque. Elle ne concerne pas les vices qui reposent notamment sur : un stockage et une maintenance insuffisants, un transport incorrect, une mise en place incorrecte par l'acquéreur, une exploitation non réglementaire, des modifications sans l'autorisation écrite de BMA, une réparation insuffisamment effectuée par l'acquéreur, une usure normale, une sollicitation excessive, des accidents, des consommables inappropriés, un soubassement insuffisant ou un sol inapproprié, des influences chimiques, électrochimiques ou électriques, des intempéries ou d'autres influences naturelles.
 - 8.9. Le respect des obligations de BMA résultant de l'alinéa 8 suppose la satisfaction des obligations contractuelles de l'acquéreur.
 - 8.10. En dehors des obligations citées aux paragraphes 1-9 de l'alinéa 8, BMA n'est pas responsable des défauts. Cela concerne aussi tous les dommages qui peuvent être causés par un défaut, y compris l'arrêt de la production, un manque à gagner et d'autres défauts consécutifs. Cette limitation de la responsabilité de BMA ne s'applique pas aux cas définis à l'alinéa 10.
 - 8.11. Ni BMA ni une entreprise qui lui est affiliée n'assume expressément ou tacitement une quelconque responsabilité, garantie légale, approbation, garantie commerciale ou obligation en matière de qualité ou de performance du produit et/ou une partie du produit autre que celle définie dans l'alinéa.
9. Exonération
- 9.1. Vous vous engagez à exonérer BMA de tous les frais, prétentions, créances, pertes et autres dépenses qui sont demandés à BMA en raison de l'utilisation fautive de votre compte d'utilisateur ou de l'organisation, de la violation de ces conditions générales de vente et de l'utilisation illégale des marchandises que vous avez acquises par l'intermédiaire de cette boutique web.
10. Exclusion de responsabilité
- 10.1. En aucun cas, BMA n'assume la responsabilité des dommages consécutifs de toute sorte, notamment pour un arrêt de la production, un manque à gagner ou d'autres pertes économiques.
 - 10.2. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas d'intention ou de négligence grossière de la part de BMA ou d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Par ailleurs, cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de violation coupable des obligations essentielles du contrat. BMA a une responsabilité limitée aux dommages typiques du contrat et raisonnablement prévisibles en cas de violation par simple négligence des obligations essentielles du contrat, et donc des obligations dont la satisfaction permet seulement d'exécuter le contrat en bonne et due forme et pour lesquelles l'acquéreur compte régulièrement sur leur respect. En outre, l'exclusion de la responsabilité ne s'applique pas aux défauts du produit, dans la mesure où la responsabilité s'exerce selon la loi sur la responsabilité du fait des produits pour les dommages corporels ou matériels sur des objets utilisés de manière privée. Par ailleurs, l'exclusion de la responsabilité mentionnée ne s'applique pas aux vices que BMA a dissimulé de manière dolosive ou dont BMA a garanti l'absence.

11. Force majeure

- 11.1. Au cas où l'accomplissement des livraisons et des prestations par BMA n'est pas possible en raison d'une guerre, d'une émeute, d'une grève, d'un lock-out, d'épidémies, d'un tremblement de terre, d'un incendie, d'une tempête ou d'une inondation, d'entraves au transport ou d'avaries de transport ou en raison de circonstances qui échappent au contrôle de BMA, BMA est déchargé de son obligation de livraison et de prestation pendant la durée des répercussions de ces obstacles. BMA est dans l'obligation d'informer sans tarder l'acquéreur après la survenue d'un cas de force majeure et d'établir la vraisemblance du cas de force majeure, si l'acquéreur le souhaite.

12. Rétractation

Il n'existe pas de droit de rétractation pour les contrats conclus par l'intermédiaire de cette boutique web.

13. Désactivation ou suppression d'un compte d'utilisateur

- 13.1. BMA peut à tout moment fermer temporairement ou complètement certains comptes d'utilisateur ou d'organisation, quand BMA ne propose plus les prestations de la boutique web ou en cas de soupçon d'abus de la boutique web ou bien du nom de l'utilisateur et de son mot de passe.
- 13.2. Les utilisateurs peuvent supprimer à tout moment leur compte d'utilisateur. Veuillez alors écrire un e-mail à after-sales@bma-de.com en indiquant comme objet « Supprimer un compte d'utilisateur ». La suppression du compte d'utilisateur peut demander jusqu'à sept jours. Une nouvelle inscription est possible à tout moment.

14. Protection des données

- 14.1. Les parties conviennent de respecter les règles de protection des données en vigueur.

15. Langue du contrat

- 15.1. Le contrat est conclu en langue allemande. Les traductions dans d'autres langues servent uniquement à la transparence et sont sans engagement.

16. Droit applicable, juridiction compétente

- 16.1. Tous les litiges qui résultent du contrat sont tranchés de manière définitive suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. Le contrat est soumis au droit matériel allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (CISG) et du droit en matière de conflit. Les règles internationales pour l'interprétation des clauses contractuelles d'usage (Incoterms) s'appliquent.